



Placer le patient au cœur du système de santé.

Le Dossier Médical Partagé est un dossier médical informatisé, sécurisé et confidentiel qui accompagne le patient tout au long de sa vie.

Il est conçu comme un ensemble de services permettant au patient et aux professionnels de santé autorisés, de partager, sous forme électronique, les informations de santé utiles à la coordination des soins du patient.

CONTRIBUER À LA QUALITÉ DES SOINS POUR TOUS

Face aux défis majeurs que représentent notamment le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques, le Dossier Médical Partagé est un outil moderne et performant qui permet d'améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins pour tous grâce à :



LA TRAÇABILITÉ DE L'INFORMATION



UNE MEILLEURE COMMUNICATION MÉDECIN / MALADE



LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS
entre professionnels de santé

VOTRE LOGICIEL MÉTIER EST DMP COMPATIBLE

Votre logiciel métier contribue à l'amélioration du service rendu au résident en facilitant l'accès à des informations de qualité identique partout sur le territoire :



DOSSIER DE LIAISON



SYNTHÈSES ET COMPTES RENDUS



IMAGERIE



ANALYSES

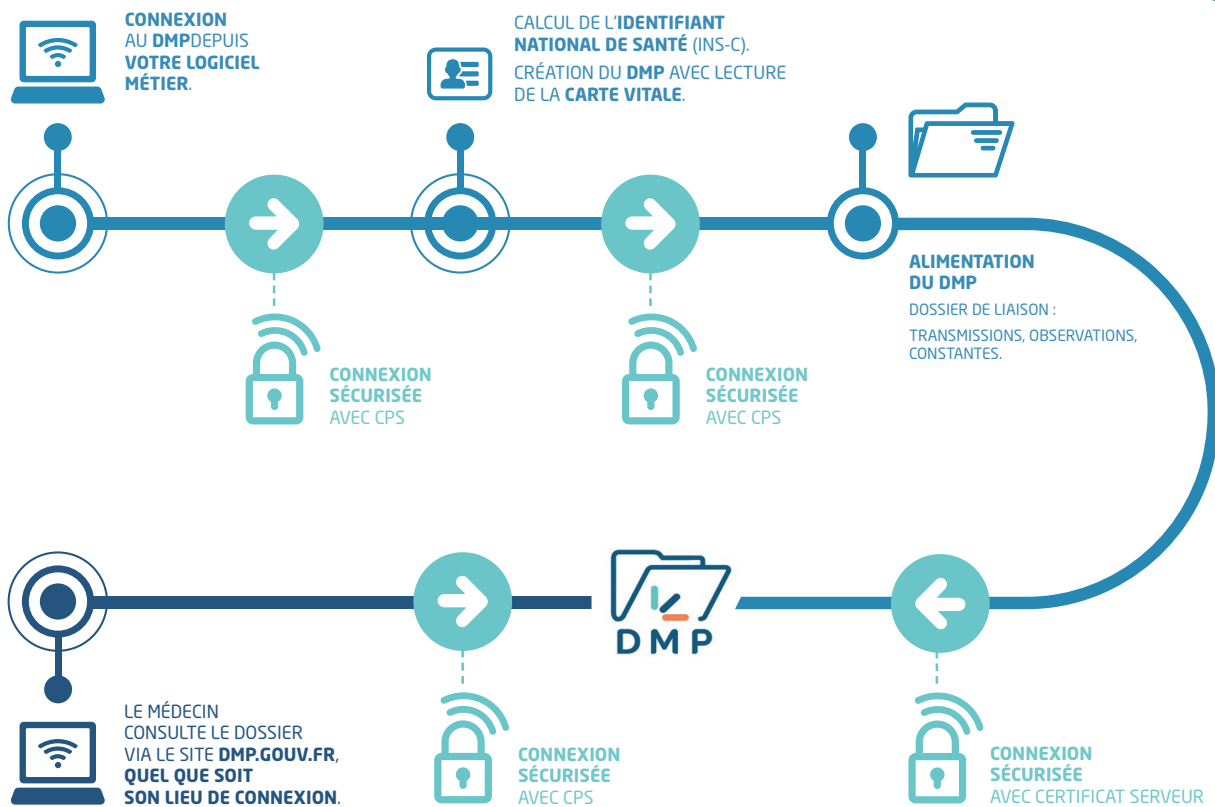


Les étapes du DMP

- **Votre logiciel métier** vous donne la possibilité de vérifier l'existence du DMP du résident.
- Dans le cas où le dossier doit être créé, **votre logiciel métier** permet de lier la **Carte Vitale** au dossier du résident et de recueillir son consentement.
- Le logiciel peut également calculer l'**Identifiant National de Santé (INS-C)**.
- Lorsque le DMP est créé, vous avez la possibilité :
 - > d'alimenter le DMP avec différents fichiers depuis les espaces documentaires.
 - > de transmettre le dossier de liaison.



Le processus DMP avec votre logiciel métier



21 rue Viète 75017 Paris
T. 01 76 501 501 • F. 01 84 109 107
contact@teranga-software.com
teranga-software.com